

# La Prévention du risque sismique

Orientations adoptées par le COPRNM  
(séance plénière du 10 février 2011)



produits et quelques formations ont pu avoir lieu. Le retour d'expérience sur les actions de formation engagées lors du Plan Séisme montre qu'il est nécessaire, pour passer à une mise en œuvre opérationnelle et généralisée de la formation des professionnels du bâtiment, de mieux mobiliser les relais locaux.

Si des formations ont été lancées dans quelques régions, il apparaît que ces actions sont trop limitées, il convient donc de les multiplier sur l'ensemble du territoire concerné par la réglementation parasismique.

Il faudrait faire évoluer le message que la communication actuelle véhicule en matière de construction parasismique : la sensibilisation des architectes se fait principalement via des contre-exemples (ce qu'il ne faut pas faire), illustrés par des bâtiments effondrés suite à un séisme. Il semble préférable de proposer des exemples de bâtiments exemplaires, ayant été construits selon des règles parasismiques, ayant résisté à un séisme, sans que cela se soit fait au détriment de l'esthétique du bâtiment ou du projet architectural. Il faut ainsi montrer que l'architecture parasismique peut être créative que les règles de construction ne sont pas uniquement des contraintes, à condition qu'elles soient intégrées le plus en amont possible du projet, dès les esquisses d'architecte. L'exemple de l'architecture californienne, ou asiatique prouve que la prise en compte de la sollicitation sismique peut être aussi une source de créativité.

Le monde de l'architecture dispose de sa propre culture et de ses propres canaux de diffusions : ses revues (le Moniteur, les cahiers techniques du bâtiment, Ecologik...), ses publications, ses émissions de radio (Métropolitains sur France Culture), ses lieux d'exposition, ses Maisons de l'Architecture, son musée (cité de l'Architecture et du Patrimoine au Palais de Chaillot) et ses prix ou trophées (grand prix national

de l'architecture, l'Équerre d'argent...). Avant d'envisager un mode nouveau d'intervention auprès des architectes, il faut avant tout, et il suffit peut-être, de mobiliser leur réseau habituel d'information et de sensibilisation. Par ce réseau, la culture sismique pourra être intégrée pleinement à la culture architecturale. Au-delà de créer parmi la profession des spécialistes de la construction parasismique, il est surtout nécessaire d'intégrer la prise en compte des sollicitations sismiques de façon systématique à tout projet architectural, au même titre qu'il est nécessaire de prendre en compte les effets de la pluie, du vent ou de la neige. Il ne s'agit donc pas de créer un corps d'architectes parasismiques, mais bien de donner une culture parasismique aux architectes. Les permis de construire pour une construction dont la SHON (surface hors d'œuvre nette) est supérieure à 170 m<sup>2</sup> sont obligatoirement signés par un architecte.

Sans l'imposer, il faudrait favoriser la présence d'un architecte, d'un maître d'œuvre compétents et d'un BET pour les constructions courantes (maison individuelle et petits collectifs) en zone sismique, leurs préconisations techniques devant ainsi être respectées par les entreprises d'exécution.

Le secteur des artisans de la construction est très fragmenté, avec plus de 360 000 professionnels à travers le territoire. Les entreprises artisanales représentent 98% des entreprises du bâtiment. Cette profession est donc un acteur essentiel de la chaîne de la construction, aussi bien par sa taille que par son rôle. La formation des artisans est un enjeu majeur, étant donné l'éclatement des professionnels sur le territoire. Il est nécessaire d'intervenir :

- sur la formation initiale, en démocratisant l'accès à la formation parasismique. Il est indispensable pour ce faire de sensibiliser les formateurs aux conséquences du « mal